

Décision n° 2015-01 du 07 août 2015 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux de compétence conjointe du directeur général de l'Agence Régionale de Santé et du Président du Conseil Départemental de l'Eure pour l'année 2015

Le directeur général,
de l'ARS de Haute-Normandie

Le Président du Conseil Départemental
de l'Eure

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L313-1 à L313-8 et R 313-4,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires notamment son article 124,

VU la loi n°2013-1203 du 23 décembre 2013 de financement de la sécurité sociale pour 2014,

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,

VU le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté en date du 6 août 2015 portant approbation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Haute-Normandie pour la période 2015-2019,

CONSIDERANT les besoins médico-sociaux recensés par catégorie d'établissement ou service médico-social dans le Programme actualisé Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Haute-Normandie pour la période 2015-2019 et les schémas départementaux existants,

DECIDE

Article 1^{er} : Les appels à projet médico-sociaux seront lancés dans la région Haute-Normandie pour l'année 2015 selon le calendrier prévisionnel suivant :

Établissements et services pour personnes âgées

Catégorie de service ou d'établissement médico-social	Public concerné	Secteur	Nature de l'opération	Capacité (lits ou places)	Mois de l'avis d'appel à projet
Offre innovante de répit et de soutien sur le département de l'Eure Création et développement d'alternative médico-sociale à l'hospitalisation (établissement ou service à caractère expérimental) et/ou à l'hébergement dont 10 places d'hébergement temporaire d'urgence	personnes âgées	département de l'Eure	création et/ou transformation	-	09/2015

Les informations relatives aux appels à projets seront publiées et consultables sur le site internet de l'ARS de la Haute-Normandie : www.ars.hautenormandie.sante.fr et du Conseil Départemental de l'Eure www.eure-en-ligne.fr/cg27 (appels à projets).

Article 2 : Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux a une valeur indicative. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle.
Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la région de Haute-Normandie aux adresses postales suivantes :

M. le directeur général de l'ARS de Haute-Normandie
31, rue Malouet
BP 2061
76040 ROUEN cedex

M. le Président du Conseil Départemental de l'Eure
Boulevard Georges Chauvin
27000 EVREUX

Article 3 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie ainsi que le Président du Conseil Départemental de l'Eure sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Haute-Normandie.

A Rouen, le **01 SEP. 2015**

Le directeur général,
de l'ARS de Haute-Normandie
P/Le Directeur Général
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Olivier BRAND

Le Président du Conseil Départemental
de l'Eure